

REF : MED/ /LA-2022

Edition du 29-03-2022

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220412-2022069-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 COMMUNE D'OBJAT

Malgré les différentes réformes survenues les années précédentes (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation), les collectivités ont su absorber ces chocs et enregistrer des progressions de leur niveau d'autofinancement et d'investissement. La crise sanitaire est venue remettre en cause la pérennité de ces fondamentaux sains, et l'année 2021 a été une année de consolidation et une année de fragilisation.

I - Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté, en temps normal, par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il pourra être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouvertures de la Mairie (sauf le samedi matin). Ce budget est réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Après deux années fortement impactées par la situation sanitaire et l'onde de choc de l'année 2022 devrait être une année charnière. Elle sera une année de transition et

Ce début d'année 2022 a été marqué par la poursuite voire l'explosion des prix de l'énergie et des carburants, et depuis quelques jours le contexte est aggravé par une situation de conflits avec la Guerre en Ukraine aux frontières de l'Europe.

Une crise inédite : Crise sanitaire... Crise économique et financière... Crise de l'énergie... Crise Ukrainienne

L'ensemble de ces facteurs a des répercussions sur l'économie mondiale, européenne, française et forcément sur notre budget et nos finances au quotidien.

Dans ce contexte global et incertain, il reste difficile d'anticiper et de programmer les prévisions budgétaires qui restent encore conditionnées à des aléas nombreux et persistants.

Cependant la bonne gestion de la commune depuis plusieurs années et sa situation financière favorable, constituent un atout majeur, à moyen et long terme, ainsi que la meilleure garantie permettant de maintenir une offre de service constante, de qualité et variée, à l'ensemble de nos concitoyens et contribuant également à l'attractivité et à l'accueil de nouvelle population.

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances qui vont structurer le budget de notre collectivité pour l'exercice 2022.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant :

➤ Une maîtrise des coûts de fonctionnement.

En 2020 et 2021 une baisse des dépenses de fonctionnement a été observée en raison de la crise sanitaire (confinement, restrictions et limitations des activités, ...) et aussi une diminution de la masse salariale (départ à la retraite, départ de personnel non remplacé au vu du contexte incertain).

Une évolution volontaire de l'organisation avec l'externalisation de certaines activités notamment au niveau des services techniques avec l'entretien des espaces verts : espace de loisirs Jacques Lagrave, terrains de sports, travaux d'entretien des fossés et accotements, ...

Cette évolution, cette adaptation soulagent les charges de nos agents techniques.

Le soutien et l'implication des élus au quotidien ce qui permet également de limiter l'intervention des équipes techniques et administratives : centre de vaccination, distribution des bulletins municipaux, distribution des colis de Noël, préparation des décorations de Noël, ...

En 2022, une volonté affichée de procéder à des recrutements de personnel avec la création de 5 postes par décision du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.

Depuis plusieurs années, la commune s'est engagée dans un programme de transition énergétique avec la mise en place de différentes actions pour la protection de l'environnement et également pour une diminution des consommations et des coûts des fluides et des énergies : suivi de tableaux de bords mensuels permettant un suivi précis de la consommation dans les bâtiments communaux, extinction de l'éclairage public à titre expérimental en 2019, augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation du patrimoine communal et équipements publics (raccordement au réseau de chaleur - biomasse).

➤ Le maintien des taux d'impôts directs de la commune.


➤ La définition d'un programme pluriannuel d'investissement visant l'amélioration constante et durable du patrimoine communal et des services aux habitants.

➤ La poursuite de recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Une recherche permanente des subventions auprès des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département, Agglo, ...) nécessite de présenter des projets (études, travaux, acquisitions foncières...) suffisamment matures mais qui ne doivent pas avoir débutés avant la décision de l'attribution de la subvention (une des conditions pour qu'un projet puisse être éligible).

Les grandes orientations de la politique voulue par l'équipe municipale s
fondamentaux :

- **La santé et le bien être ;**
- **Le centre bourg dynamisé ;**
- **Le cadre de vie (modernité et écologie, sécurité, attractivité, rénovation bâtiments et infrastructures, voirie).**

Envoyé en préfecture le 28/04/2022
Reçu en préfecture le 28/04/2022 à 10h05
Affiché le 
ID : 019-211915301-20220412-2022069-DE

Les opérations d'investissements programmées en 2022 sont les suivantes :

- Différentes études : avenue Jules Ferry, projet construction de 2 nouveaux chalets, terrains de sports extérieurs et infrastructures, salle des congrès et halle couverte (lancement d'une maîtrise d'œuvre suite à l'étude de faisabilité et au scénario retenu), études en faveur de la transition énergétique pour augmenter la production d'énergies renouvelables et en faveur de la rénovation thermique des bâtiments communaux pour diminuer leur consommation énergétique et améliorer leur confort, ;
- L'habitat dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : différentes participations financières de la commune sont prévues dans le cadre des aides aux propriétaires pour l'amélioration de leur logement et notamment sur le volet énergétique et ainsi promouvoir les actions individuelles des Objatois sur leur logement ;
- Les différentes acquisitions foncières de terrains ou de bâtiments avec notamment le projet de la maison médicale
- La préservation du patrimoine (sapeurs- pompiers de la Corrèze) ;
- La programmation des travaux de voirie et réseaux, modernisation de l'éclairage public, ... ;
- Les acquisitions de matériel (informatique, numérique, bureautiques, divers,) et la poursuite du programme « Ecole Numérique » ;
- Les travaux pour la création d'une salle à vocation sportive (gymnase) et des terrains de Padel, la reconstruction du chalet (n°2) à l'espace loisirs, la construction d'un espace de vie à proximité de la chaufferie du réseau de chaleur ;
- L'installation de système de vidéoprotection et de sécurisation des bâtiments ;
- Les différents travaux dans les bâtiments communaux.

Certains projets importants se termineront et d'autres se poursuivront au cours de l'année 2022 :

- Réaménagement de la Place du Foirail ;
- Immeuble FAYE (portage par un bailleur social Corrèze Habitat) : finalisation des phases d'études pour ensuite passer à la phase travaux :
Au fur et à mesure de la réflexion concernant la réhabilitation de l'immeuble FAYE pour la réalisation de 4 logements et d'un local commercial en rez de chaussée et des différents études nécessaires (sol et structurelles du bâtiment) le projet a évolué.
Compte tenu notamment de l'estimation financière des travaux, la faisabilité de la réalisation pour le porteur de projet (Corrèze habitat) s'est avérée délicate. Ce qui a conduit à renforcer la recherche d'aides financières auprès de partenaires, éléments essentiels et capitale pour ce projet. Dans le cadre du plan de relance, un appel à projet a été lancé pour le recyclage du foncier à travers le « Fond Friche ». Un dossier a été donc déposé pour solliciter cette subvention « Fond Friche » et a obtenu un avis favorable. Le montant de l'aide financière sera de 290 000 €.
- Projet de réalisation d'une micro crèche : phase étude ;
- Projet de construction d'une Résidence Senior Sociale et Solidaire : phase étude ;
- Espace de Vie partagé (Tiers Lieu) : phase étude ;
- Aménagement avenue Jean Sirey (prise de contact avec des bailleurs sociaux).

II - La section de fonctionnement

a) *Généralités :*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2022 représentent 4 400 415,88 € et les recettes dites d'ordre représentent 276 007,44 € (travaux en régie et subventions d'investissements transférées) soit un total général de recettes de 4 676 423,32 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les salaires représentent 42.87 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 représentent 3 732 610,02 € et les dépenses dites d'ordre représentent 943 813,30 € (autofinancement et amortissements des biens) soit un total général de 4 676 423,32 €.

Au final, l'écart entre les recettes totales de fonctionnement et les dépenses totales de fonctionnement constitue l'autofinancement (qui devrait être de 463 813,30 €), c'est-à-dire la capacité pour la commune à rembourser le capital d'emprunts qui sont, au titre de l'exercice 2022 de 301 000,00 € (intérêts + capital = 312 130,00 €).

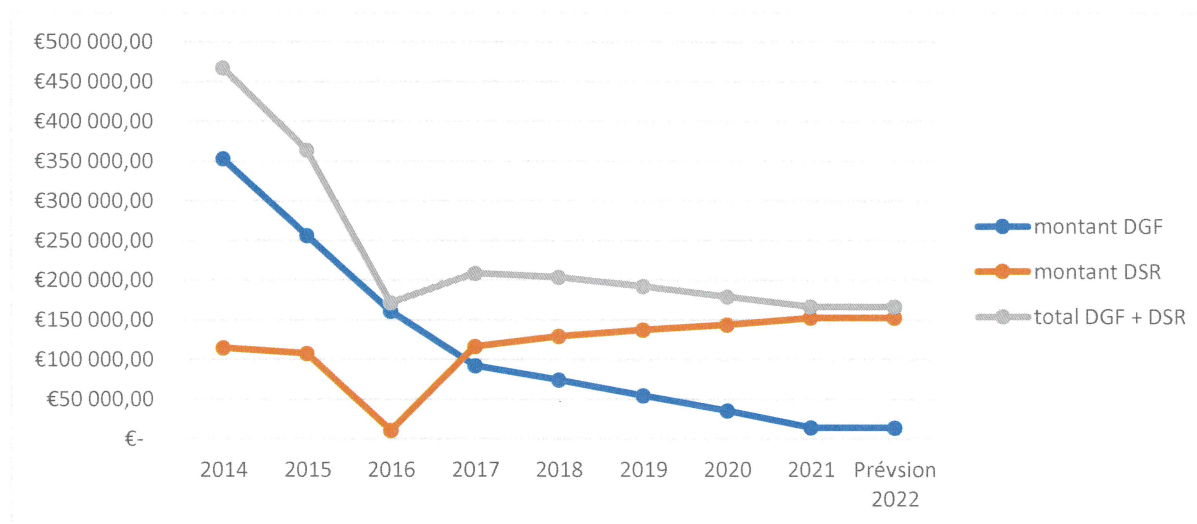
Les principales recettes dont les communes sont bénéficiaires sont les *impôts locaux* et les dotations versées par l'Etat :

Tableau des dotations de l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Prévision 2022
population DGF	3776	3758	3728	3760	3814	3860	3853	3836	non connu
montant DGF	353 004,00 €	256 362,00 €	161 038,00 €	92 451,00 €	74 685,00 €	54 739,00 €	35 602,00 €	14 408,00 €	14 108,00 €
montant DSR	114 846,00 €	107 622,00 €	10 823,00 €	116 467,00 €	129 444,00 €	137 694,00 €	144 048,00 €	152 768,00 €	152 768,00 €
total DGF + DSR	467 850,00 €	363 984,00 €	171 861,00 €	208 918,00 €	204 129,00 €	192 433,00 €	179 650,00 €	167 176,00 €	166 876,00 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale



Les impôts locaux

	2019	2020
TH	595 113 €	598 029 €
TFPB	1 110 984 €	1 120 753 €
TFPNB	28 053 €	28 597 €
Total	1 734 150 €	1 747 379 €

En 2021, suppression partielle de la TH mais qui est compensée partiellement.

	2021 *	Prévision 2022
TFPB	1 750 927 €	1 760 827 €
TFPNB	28 672 €	29 600 €
Total	1 779 599 €	1 790 427 €

*Attention l'année 2021 : le taux de la TFPB est composé du taux de « l'ex » taxe d'habitation de la commune et du taux TFPB du « département »

b) *Vue d'ensemble de la section de fonctionnement*

Envoyé en préfecture le 28/04/2022

Reçu en préfecture le 28/04/2022

Affiché le



ID : 019-211915301-20220412-2022069-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 416 429,82 €
012	Charges du personnel	1 600 381,00 €
014	Atténuation de produits	14 000,00 €
65	Charges de gestion courante	689 499,20 €
66	Charges financières	11 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 732 610,02 €
23	Autofinancement / Virement à la section d'investissement	463 813,30 €
68	Amortissements	480 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		943 813,30 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 676 423,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuation de charges	8 000,00 €
70	Redevance domine public	467 330,00 €
73	Impôts et taxes	3 167 056,88 €
74	Dotations	433 799,00 €
75	Autres produits de gestion	324 130,00 €
77	Produits financiers	100,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		4 400 415,88 €
722	Travaux en régie	70 000,00 €
777	Subventions d'investissement transférées	206 007,44 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		276 007,44 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 676 423,32 €

III – La Section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel (informatique, de voirie ...), de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de chalets, réhabilitation du foirail, achat de matériel de conférence mobile ou fixe, matériel informatique ...)

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES				
ARTICLES	LIBELLE	RAR	PROPOSTIONS 2022	TOTAL
016	Emprunts et dettes assimilées	- €	301 000,00 €	301 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	9 442,80 €	191 000,00 €	200 442,80 €
21	Immobilisations corporelles	43 388,77 €	831 510,00 €	874 898,77 €
23	Immobilisations en cours	754 044,04 €	957 000,00 €	1 711 044,04 €
TOTAL DEPENSES REELLES		806 875,61 €	2 280 510,00 €	3 087 385,61 €
28	Amortissements des subventions	- €	206 007,44 €	206 007,44 €
23	Travaux en régie	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 613 751,22 €	276 007,44 €	276 007,44 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		806 875,61 €	2 556 517,44 €	3 363 393,05 €

RECETTES				
ARTICLES	LIBELLE	RAR	PROPOSTIONS 2022	TOTAL
002	Résultat d'investissement	- €	282 196,90 €	282 196,90 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	- €	95 695,43 €	95 695,43 €
	Excédent de fonctionnement 2021	- €	1 030 677,92 €	1 030 677,92 €
13	Subventions d'investissement	632 336,50 €	240 905,00 €	873 241,50 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
24	autres recettes	92 625,00 €	- €	92 625,00 €
21	Excédent prévisionnel de fonctionnement 2022			463 813,30 €
TOTAL RECETTES REELLES		724 961,50 €	1 649 475,25 €	2 838 250,05 €
28	Amortissement des biens	- €	- €	525 143,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		- €	- €	525 143,00 €
TOTAL GENERAL DE RECETTES		724 961,50 €	618 797,33 €	3 363 393,05 €

IV – Données synthétiques du Budget – Récapitulation générale*Evolution des taux*

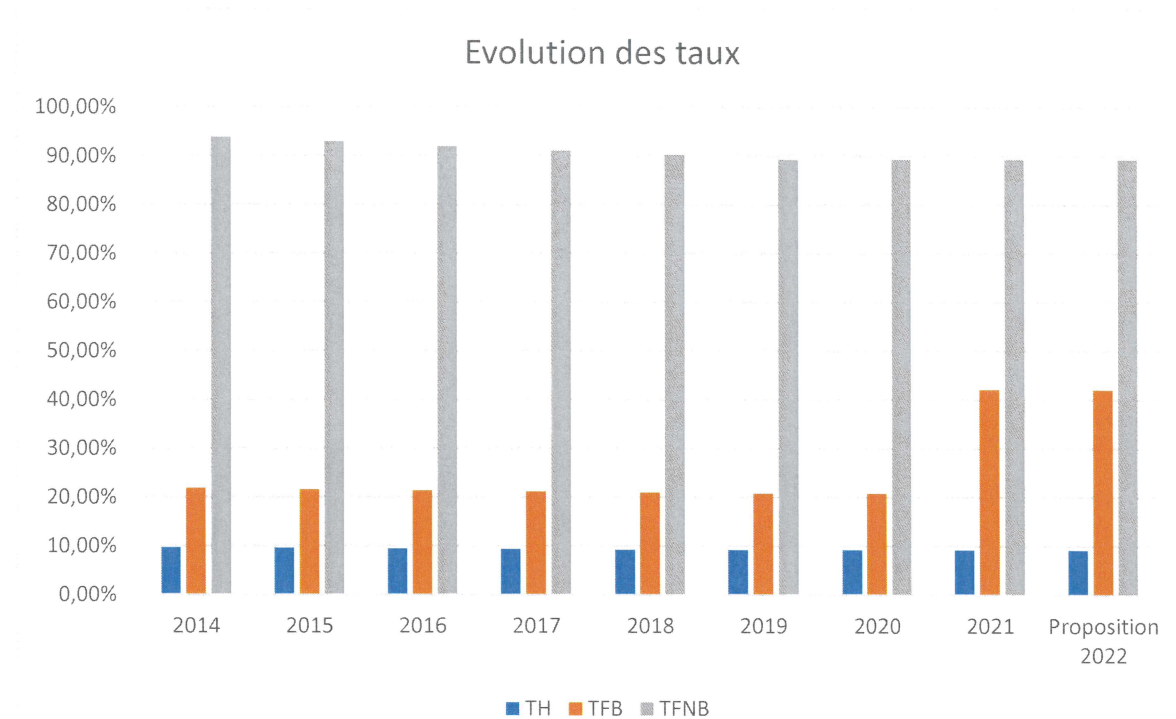
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Proposition 2022
TH	9,69%	9,59%	9,49%	9,40%	9,31%	9,22%	9,22%	9,22%	9,22%
TFB	21,83%	21,61%	21,39%	21,18%	20,97%	20,76%	20,76%	42,11%	42,11%
TFNB	93,90%	92,96%	92,01%	91,09%	90,20%	89,32%	89,32%	89,32%	89,32%

*Attention l'année 2021 : le taux de la TFPB est composé du taux de l'ex taxe d'habitation de la commune et du taux TFPB du « département » soit 42,11 %.

Rappel :

- Baisse des taux de 2014 à 2019.

- Maintien des taux à parti de 2020 (du fait de la situation sanitaire).



Encours de la Dette au 31 décembre 2022

